

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE959

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 73

A la première phrase de l'alinéa 10,
substituer aux mots « préfet de département »
les mots « représentant de l'État dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.